

AB SCIENCE S.A.

Société Anonyme au capital de 531 692,57 euros

Siège social : 3, avenue George V, 75008 PARIS

438 479 941 RCS Paris

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
DU GROUPE AB SCIENCE
AU 30 JUIN 2022**

A. DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Le Président Directeur Général
Alain Moussy

B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1 EVENEMENTS CLES DES SIX PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 2022

▪ Evènements relatifs au développement clinique

Autorisation de l'autorité de santé canadienne pour soumettre une demande de mise sur le marché du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), sous le statut NOC/c (Notice of Compliance with Conditions)

AB Science a annoncé en février 2022 avoir reçu l'autorisation de l'autorité de santé canadienne (Health Canada) pour soumettre une demande de mise sur le marché du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), sous le statut NOC/c (Notice of Compliance with Conditions). AB Science a par la suite annoncé, le 26 mai 2022, que Health Canada avait émis un avis favorable à l'issue de l'examen préliminaire du dossier est que l'examen du dossier avait démarré. Sous le statut NOC/c, Health Canada dispose de 200 jours calendaires au maximum pour examiner le dossier à compter de cette date.

L'autorisation de mise sur le marché sous le statut NOC/c permet à Health Canada d'offrir un accès plus précoce au marché à des médicaments susceptibles de sauver des vies. Le statut NOC/c est accordé à des produits éligibles qui ont démontré une efficacité clinique prometteuse lors d'essais cliniques. Les produits doivent être de grande qualité et présenter un profil bénéfice/risque acceptable. Ce statut est limité aux nouveaux traitements prometteurs utilisés pour le traitement, la prévention ou le diagnostic de maladies graves, mortelles ou sévèrement handicapantes pour lesquelles : a) il n'existe aucune autre thérapie disponible sur le marché canadien ou, b) le nouveau produit apporte une amélioration significative du profil bénéfice/risque par rapport aux traitements existants.

Les points suivants ont été pris en compte pour délivrer l'autorisation de soumission sous le statut NOC/c :

- Le masitinib est indiqué pour le traitement, la prévention ou le diagnostic d'une maladie grave, mortelle ou sévèrement handicapante, la SLA étant une maladie grave, mortelle et sévèrement handicapante, avec une survie médiane de 2 ans après le diagnostic.
- Il existe des preuves prometteuses d'efficacité clinique montrant que le masitinib apporte une augmentation significative de l'efficacité et/ou une diminution significative du risque, de sorte que le profil bénéfice/risque global est amélioré par rapport aux traitements existants, aux produits préventifs ou de diagnostic dans une maladie pour laquelle il n'existe pas de traitement satisfaisant commercialisé au Canada.

S'il est accordé, un statut NOC/c permet la commercialisation d'un médicament avec des conditions. Ces conditions seront discutées avec Health Canada au cours de la procédure.

On estime que 3 000 canadiens vivent actuellement avec la SLA. Chaque année, environ 1 000 canadiens meurent de la SLA. Environ 1 000 nouveaux cas de SLA sont diagnostiqués au Canada chaque année.

Initiation d'une étude confirmatoire de Phase 3 avec le masitinib dans le traitement des formes progressives de la sclérose en plaques

AB Science a annoncé en janvier 2022 avoir reçu l'autorisation de l'ANSM pour initier une étude de Phase 3 (AB20009) évaluant le masitinib chez les patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire (PPMS) ou de sclérose en plaques secondairement progressive non-active (nSPMS).

L'étude doit recruter 800 patients provenant de nombreux centres et présentant un score EDSS (Expanded Disability Status Scale) compris entre 3,0 et 6,0 et une absence de lésions cérébrales T1 rehaussées après injection de gadolinium, mesuré par IRM (imagerie par résonance magnétique).

L'objectif principal de l'étude sera d'évaluer l'effet du masitinib sur le délai avant progression confirmée du handicap, la progression étant définie comme une aggravation d'un point lorsque le score EDSS à l'inclusion est inférieur ou égal à 5,5, ou d'un demi-point lorsque le score EDSS à l'inclusion est strictement supérieur à 5,5, entre la randomisation et la semaine 96.

Cette étude confirmatoire fait suite à une première étude positive de phase 2B/3 (AB07002) dans la sclérose en plaques progressive primaire (PPMS) et la sclérose en plaques secondairement progressive non-active (nSPMS). Les résultats de cette étude ont été présentés à la 8ème réunion conjointe de l'Americas Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis (ACTRIMS) et de l'European Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis (ECTRIMS). Cette étude a atteint son objectif principal, démontrant une réduction

statistiquement significative de la progression du handicap mesurée par le score EDSS avec le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour ($p=0.0256$). Les résultats positifs de cette étude ont été publiés dans la revue examinée par des pairs *Neurology® Neuroimmunology & Neuroinflammation*, une revue officielle de l'Académie Américaine de Neurologie. L'article intitulé 'Efficacy and Safety of Masitinib in Progressive Forms of Multiple Sclerosis: A Randomized, Phase 3, Clinical Trial' est librement accessible sur le site internet de la revue: <https://nn.neurology.org/content/nnn/9/3/e1148.full.pdf>.

Recommandation favorable du comité indépendant de revue des données de poursuivre l'étude de phase 2 évaluant le masitinib en combinaison avec l'isoquercétine dans le traitement du Covid-19

AB Science a annoncé la poursuite de l'étude de phase 2 évaluant le masitinib en combinaison avec l'isoquercétine dans le traitement du COVID-19, suite à l'avis formulé par le comité indépendant de revue des données (IDMC).

Cette étude (AB20001) de phase 2 randomisée (1:1), ouverte, vise à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib associé à l'isoquercétine chez les patients hospitalisés atteints de COVID-19 modéré (niveau de 4 de l'échelle ordinale à 7 points de l'OMS) ou sévère (niveau 5). L'étude doit recruter 200 patients (âgés de plus de 18 ans et sans limite supérieure d'âge). L'objectif principal est d'améliorer l'état clinique des patients après 15 jours de traitement, mesuré selon l'échelle ordinale à 7 points de l'OMS.

L'analyse intérimaire a été réalisée avec un tiers des patients ayant été évalués, conformément à ce qui avait été planifié. Elle avait pour objet d'évaluer la tolérance et l'efficacité du traitement. L'IDMC recommande de poursuivre sans restriction l'étude chez les patients modérés (niveau 4, c'est-à-dire patients hospitalisés avec apport d'oxygène <6 L/min avec maintien du $SpO_2 \geq 92\%$).

Conformément à cet avis, AB Science a pris la décision de poursuivre l'étude uniquement chez les patients modérés. L'étude est donc à présent planifiée pour inclure 200 patients au niveau 4 de l'échelle ordinale.

▪ **Autres évènements**

Financement de 8,5 millions de dollars US par émission d'obligations convertibles en actions

AB Science a conclu, avec un investisseur historique, un accord portant sur un financement de 8,5 millions de dollars US par émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (OCABSA).

L'émission porte sur 50.000 OCABSA, représentant un emprunt obligataire de 8,5 millions de dollars US. Elle vient renforcer la position de trésorerie d'AB Science pour le développement de son programme de recherches cliniques.

Les 50.000 actions convertibles en actions seront émises à une valeur nominale unitaire de 170,0 dollars US (« VN »), ce qui représente un montant total d'emprunt obligataire de 8,5 millions de dollars US.

Décision de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers à la suite de l'enquête relative à l'information financière et au marché du titre AB Science ouverte en septembre 2017

Le 24 mars 2022, la Commission des sanctions de l'AMF a jugé qu'il n'existait pas d'information privilégiée au moment des deux augmentations de capital réalisées par AB Science les 24 et 27 mars 2017 ni au moment de la cession d'un bloc de titres réalisée par Alain Moussy le 31 mars 2017. La Commission des sanctions de l'AMF a donc totalement mis hors de cause Alain Moussy, poursuivi pour manquement d'initié, et estimé qu'AB Science n'avait pas manqué à ses obligations de communication lors de ces augmentations de capital de mars 2017.

La Commission des sanctions de l'AMF a néanmoins considéré qu'AB Science aurait dû communiquer dès le 7 avril 2017 la forte probabilité d'un avis négatif des autorités de santé européennes sur le dossier d'autorisation de mise sur le marché du masitinib pour le traitement de la mastocytose et condamné AB Science à verser la somme d'un million d'euros.

En application de ses procédures internes, AB Science avait pourtant mis en place un différé d'information privilégiée à compter de cette date du 7 avril 2017, considérant que le décalage de la communication était dans l'intérêt de l'entreprise et en ligne avec la pratique de l'industrie de ne pas communiquer avant le vote final du CHMP, ou alors de retirer le dossier d'enregistrement, ce qu'AB Science n'avait aucune intention de faire.

Compte-tenu de cet écart d'appréciation portant sur un point technique relatif à l'un des critères du différé de communication d'information privilégiée et compte tenu du montant de la sanction prononcée, AB Science a décidé de former un recours devant la Cour d'appel de Paris.

Le Président de l'AMF a également formé un recours contre cette décision de la Commission des sanctions.

Considérations résultant de la guerre Russie-Ukraine

La Russie a lancé en février 2022 l'invasion de l'Ukraine, qui, en parallèle des préoccupations humanitaires, peut également avoir un impact sur l'écosystème de la recherche dans la santé sous la forme de retards dans la réalisation des essais cliniques. A la date de publication de ce rapport, aucun retard ou impact significatif n'a été constaté sur les études suivies en Russie et en Ukraine.

Autres opérations sur les valeurs mobilières

Au cours du 1^{er} semestre 2022 ont été attribués :

- 56 990 bons de souscription d'actions dont 50 000 à un investisseur historique et 6 990 aux administrateurs
- 5 000 stock-options à un salarié

Autres informations

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

2 COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Etat du résultat global résumé au 30 juin 2022 (normes IFRS) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Chiffre d'affaires net	629	818
Résultat opérationnel	(9 562)	(6 040)
Résultat net	(7 141)	(4 655)
Résultat global de la période	(6 967)	(4 470)
Résultat par action - en euros	(0,15)	(0,10)
Résultat dilué par action - en euros	(0,15)	(0,10)

Résultat opérationnel

Produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Chiffre d'affaires net	629	818
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	629	818

Les produits d'exploitation, exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire, se sont élevés au 30 juin 2022 à 629 K€, contre 818 K€ un an plus tôt.

Charges opérationnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Coût des ventes	158	(3)
Charges de commercialisation	253	236
Charges administratives	1 682	1 326
Charges de recherche et développement	8 099	5 299
Autres charges opérationnelles	0	0
Total des charges d'exploitation	10 192	6 858

Les charges opérationnelles se sont élevées au 30 juin 2022 à 10 192 K€ contre 6 858 K€ au 30 juin 2021, soit une hausse de 48,6 %.

Les charges de commercialisation ont augmenté de 7,2% passant de 236 K€ au 30 juin 2021 à 253 K€ au 30 juin 2022.

Les charges administratives ont augmenté de 26,9 %, passant de 1 326 K€ au 30 juin 2021 à 1 682 K€ au 30 juin 2022.

Les frais de recherche et développement ont augmenté de 2 800 K€, soit 52,8%, passant de 5 299 K€ au 30 juin 2021 à 8 099 K€ au 30 juin 2022. Cette variation résulte principalement de :

- la diminution du crédit d'impôt recherche (600 K€), en raison de la fin, dans le calcul de l'assiette du crédit impôt recherche, du doublement des dépenses de sous-traitance auprès des laboratoires de recherche publics à partir de 2022,
- la comptabilisation au 30 juin 2021 de produits liés à l'annulation de soldes de comptes fournisseurs anciens (860 K€), et
- la comptabilisation au 30 juin 2022 de la valorisation de BSA (414 K€)

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 30 juin 2022 correspond à une perte de 9 562 K€, contre une perte de 6 040 K€ au 30 juin 2021, soit une hausse du déficit opérationnel de 3 522 K€ (58,3%).

Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2022 est un gain de 2 424 K€ contre une perte de 1 386 K€ un an plus tôt.

Le gain de 2 424 K€ au 30 juin 2022 est principalement liée à la comptabilisation de la variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 des actions de préférence issues de la conversion des emprunts obligataires en décembre 2016 (catégorie C) et des actions de préférence émises en septembre 2020 (catégorie D), soit un gain financier de 2 244 K€ sans impact sur la trésorerie sur la période.

Résultat net

La perte nette s'élève au 30 juin 2022 à 7 141 K€ contre une perte de 4 655 K€ au 30 juin 2021.

Trésorerie et ressources en capitaux

Actif

Compte tenu du stade de développement des produits, les frais de développement ont été comptabilisés en charges, les perspectives de commercialisation étant difficiles à évaluer. Le montant immobilisé correspond essentiellement au coût d'enregistrement des brevets de la Société. Les frais d'enregistrement des brevets de la Société activés en valeurs nettes sont stables par rapport au 31 décembre 2021 et s'élèvent à 1 520 K€ au 30 juin 2022.

En application d'IFRS 16, les contrats de locations d'une durée supérieure à 12 mois sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation. Celui-ci s'élève à 1 154 K€ au 30 juin 2022.

Les stocks s'élèvent en valeur nette à 65 K€ au 30 juin 2022 contre 141 K€ au 31 décembre 2021.

Les créances clients s'élèvent à 374 K€ au 30 juin 2022 contre 310 K€ au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2022, il n'existe pas d'actifs financiers courants.

Les actifs financiers correspondent à des instruments de trésorerie dont l'échéance est supérieure à trois mois. Au 30 juin 2022, aucun placement de trésorerie n'a une échéance supérieure à trois mois.

Les autres actifs courants sont en hausse de 1 425 K€ (10 440 K€ au 30 juin 2022 contre 9 015 K€ au 31 décembre 2021).

Le total de la trésorerie et des actifs financiers courants s'élève à 7 643 K€ au 30 juin 2022 contre 8 721 K€ au 31 décembre 2021.

Passif

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'émissions d'actions et d'emprunts obligataires, et de diverses aides publiques (crédit d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022.

<i>(En milliers d'euros) - Normes IFRS</i>	Capitaux propres de la société
Capitaux propres au 31 décembre 2021	(23 198)
Résultat global de la période	(6 967)
Instruments de capitaux propres - BSA	117
Paiements fondés en actions	518
Capitaux propres au 30 juin 2022	(29 530)

Au 30 juin 2022, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à – 29 530 K€.

Les passifs courants s'élèvent à 19 166 K€ au 30 juin 2022 contre 17 482 K€ à fin 2021, soit une augmentation de 9,6%.

Les passifs non courants s'élèvent à 31 949 K€ au 30 juin 2022 contre 26 986 K€ au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 4 963 K€ qui est liée à l'augmentation des passifs financiers.

L'augmentation des passifs financiers non courants s'élèvent à 5 266 K€ au 30 juin 2022 et s'explique principalement par les effets suivants :

- La souscription d'un emprunt obligataire convertible en actions de 8 millions d'euros
- La diminution de la juste valeur de l'ensemble des actions de préférence (catégorie C et catégorie D) entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 (2,2 millions d'euros)
- L'actualisation des avances conditionnées (-0.5 millions d'euros)

Le détail des passifs financiers est expliqué au chapitre 13.1 du présent rapport.

3 EVENEMENTS RECENTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2022

Dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché conditionnelle auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour le masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA)

AB Science a déposé une demande d'autorisation de mise sur le marché conditionnelle auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour Alsitek (masitinib) dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA). Cette soumission est basée sur les résultats de l'étude de phase 2/3 AB10015 ainsi que sur le suivi de survie à long terme des patients de l'étude. L'étude AB10015 était une étude randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo sur une durée de traitement de 48 semaines, menée auprès de 394 patients atteints de SLA et évaluant Alsitek en association avec le riluzole par rapport au riluzole administré seul. Les résultats détaillés de l'étude AB10015 et l'analyse de survie à long terme ont été publiés dans les revues *Amyotrophic Lateral Sclerosis and Frontotemporal Degeneration* and *Therapeutic Advances in Neurological Disorders*.

Cette soumission fait suite à une réunion de pré-soumission qui s'est tenue avec le rapporteur du CHMP et au cours de laquelle de nouvelles données générées avec Alsitek dans la SLA ont été présentées, en particulier un bénéfice clinique avec une augmentation de 25 mois de la survie globale médiane pour les patients atteints de SLA modérée, qui est une population de patients qui ressemble étroitement aux patients nouvellement diagnostiqués. Au cours de cette réunion de pré-soumission, AB Science a également présenté la manière dont les points soulevés dans le cadre de la précédente évaluation d'Alsitek par le CHMP dans la SLA (EMA/406203/2018) ont été résolus, en particulier :

- Le mode d'action d'Alsitek dans la SLA, qui a été bien démontré et publié dans des publications évaluées par des pairs.
- Un nouveau contrôle de toutes les données d'efficacité et de tolérance ainsi qu'une réévaluation complète de la base de données de tolérance d'Alsitek.
- Des analyses supplémentaires sur le critère d'analyse principal, imputant toutes les données manquantes liées aux interruptions de traitement prématurées, et une analyse conservatrice imputant les données manquantes en appliquant une pénalité pour les patients ayant interrompu le traitement avec Alsitek pour manque d'efficacité ou pour toxicité. Ces analyses sont positives et montrent un effet du traitement en faveur d'Alsitek, ce qui est convergent avec l'analyse principale.
- Les données de survie à long terme montrant un bénéfice significatif en faveur d'Alsitek chez les patients atteints de SLA modérée (différence de 25 mois dans la survie globale médiane entre les groupes de traitement, hazard ratio 0,56 (95%CI [0,32;0,96])).

Cette demande a été validée par l'EMA et l'examen par le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) a démarré. Le CHMP a un objectif de 210 jours d'évaluation pour examiner la demande de mise sur le marché.

Recommandation favorable du comité indépendant de revue des données de poursuivre l'étude de phase 2 évaluant l'activité antivirale du masitinib dans le traitement du Covid-19

AB Science a annoncé la poursuite de l'étude de phase 2 évaluant l'activité antivirale du masitinib chez les patients ayant un diagnostic confirmé de COVID-19, suite à la recommandation formulée par le comité indépendant de revue des données (IDMC).

Cette étude de phase 2 (AB21002) randomisée (1:1), en double aveugle, menée sur 78 patients, vise à évaluer l'efficacité antivirale du masitinib chez les patients non hospitalisés qui risquent de développer un COVID-19 sévère et chez les patients hospitalisés ayant besoin d'oxygène (via un masque ou une canule nasale).

L'analyse visait à évaluer la sécurité du traitement et était basée sur les premiers 50% du recrutement cible de l'étude. L'IDMC a indiqué qu'il n'y avait pas de problème de tolérance et a recommandé la poursuite de l'étude sans restrictions.

Cette étude vise la même population que les traitements antiviraux enregistrés, à savoir le Paxlovid® (Pfizer) et le Molnupiravir® (Merck).

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Outre les principaux risques et incertitudes décrits au chapitre 5 du rapport financier annuel au 31 décembre 2021, la Société est exposée aux risques et incertitudes liés aux résultats des études cliniques. Il n'y a pas eu d'évolution sur la période.

5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2022, AB Science continue à allouer la majeure partie de ses ressources à la poursuite du développement du masitinib, la molécule la plus avancée de la société.

La société a notamment initié les études cliniques suivantes :

- Phase 3 confirmatoire dans le traitement de la SLA ;
- Phase 3 confirmatoire dans le traitement de la mastocytose systémique indolente ;
- Phase 3 confirmatoire dans les formes progressives de la sclérose en plaques
- Deux phases 2 dans la Covid-19
- Phase 2 avec le masitinib dans le syndrome d'activation des mastocytes sévère (MCAS)
- Phase 1/2 dans les leucémies myéloïdes aiguës réfractaires avec une nouvelle molécule développée par AB Science (AB8939).

La Société a par ailleurs continué à investir dans les activités de drug discovery afin d'alimenter son portefeuille de molécules et anticipe, sous réserve de disposer des ressources financières nécessaires, de débiter les études précliniques réglementaires de nouvelles molécules issues de son propre programme de recherche.

Le principe de la continuité d'exploitation est maintenu compte tenu du niveau de la trésorerie du groupe au 30 juin 2022 et des sources de financement complémentaires évoquées ci-dessous. Pour apprécier la continuité de l'exploitation sur les 12 prochains mois, ont été pris en compte et intégrés, notamment :

- L'encaissement anticipé de la créance de crédit d'impôt recherche qui s'établit à un montant de 8,6 M€ au 30 juin 2022 dont 3,3 M€ au titre de 2020 et 3,9 M€ au titre de 2021,
- Un tirage de 12 M€ dans le cadre du contrat de financement de 15,0 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement,

En outre, la Société pourrait, si nécessaire, avoir recours aux sources de financement suivantes :

- Un second prêt avec la BEI qui pourrait être mis en place pour une enveloppe maximale de 30,0 millions d'euros à l'issue de l'utilisation du premier prêt de 12 M€, étant précisé que les termes de cet accord sont en cours de discussion,
- Engagement de financement souscrit par certains actionnaires historiques fin juin 2021, à raison de 25 millions d'euros entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 et 25 millions d'euros entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024, sous réserve d'absence d'événement significativement défavorable et sous réserve de mise en œuvre de la stratégie de recherche d'alliance stratégique annoncée en juin 2021.
- Tirage sur le financement optionnel en fonds propres avec Alpha Blue Ocean. Ce financement mis en place en novembre 2020 et venant à échéance au 12 novembre 2022 n'a pas été utilisé à date et son renouvellement à l'identique est en cours de finalisation. A titre indicatif, sur la base du dernier cours de

clôture de l'action AB Science sur Euronext Paris au 29 septembre 2022, soit 7,39 euros, le montant d'apport en fonds propres susceptible d'être levé serait d'environ 29,56 millions d'euros.

6 PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont mentionnées dans les notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés (cf. paragraphe 22). Il n'y a pas eu de modification affectant les transactions entre parties liées depuis la clôture annuelle 2021 qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES IFRS AU 30 JUIN 2022

Table des matières

ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2022	12
ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2022	13
TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE	14
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2022	15
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2022	16
1 Entité présentant les états financiers	16
2 Base de préparation	16
2.1 Déclaration de conformité et principes comptables	16
2.2 Recours à des estimations et aux jugements	16
3 Continuité d'exploitation	17
4 Gestion des risques financiers	17
5 Droits d'utilisation	18
6 Stocks	18
7 Clients et comptes rattachés	18
8 Autres actifs courants et non courants	19
9 Actifs financiers courants et non courants	19
9.1. Détail des actifs financiers	19
9.2. Variation des actifs financiers	19
10 Trésorerie et équivalents trésorerie	20
11 Capital social	20
12 Provisions	21
13 Dettes fournisseurs	21
14 Passifs financiers	22
14.1. Répartition courant / non courant	22
14.2. Avances conditionnées et remboursables	22
14.3. Emprunts bancaires	23
14.4. Emprunts obligataires	23
14.5. Autres passifs financiers	24
15 Autres passifs courants et non courants	24
16 Obligations locatives	25
17 Chiffre d'affaires	25
18 Subventions et financements publics	25
18.1. Subventions et financements conditionnés	25
18.2. Crédit d'impôt recherche	25
19 Charges de personnel	26
19.1. Effectifs	26
19.2. Charges de personnel	26
20 Paiements fondés sur des actions	26
20.1. Plans d'options de souscription d'actions	27
20.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	28
20.3. Plans des actions de préférence gratuites	31
21 Produits et charges financiers	32
22 Résultats par action	32
22.1. Résultat de base par action	32
22.2. Résultat dilué par action	33
23 Parties liées	33
24 Engagements hors bilan	34
25 Evénements postérieurs à la clôture	34

ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2022

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/06/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles		1 520	1 423
Immobilisations corporelles		318	282
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4	1 154	1 312
Actifs financiers non courants	8	72	67
Autres actifs non courants	7	1 440	0
Impôts différés		0	0
Actifs non courants		4 504	3 084
Stocks	5	65	141
Créances clients	6	374	310
Actifs financiers courants	8	0	0
Autres actifs courants	7	9 001	9 015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	7 643	8 721
Actifs courants		17 082	18 187
TOTAL DE L'ACTIF		21 585	21 271

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/06/2022	31/12/2021
Capital	10	469	469
Primes		233 924	233 924
Réserves de conversion		(85)	(67)
Autres réserves et résultats		(263 838)	(257 523)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		(29 530)	(23 198)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		(29 530)	(23 198)
Provisions non courantes	11	943	1 084
Passifs financiers non courants	13	30 133	24 867
Autres passifs non courants	14	0	0
Obligations locatives non courantes	15	873	1 035
Impôts différés		0	0
Passifs non courants		31 949	26 986
Provisions courantes	11	1 331	1 268
Dettes fournisseurs	12	12 733	11 368
Passifs financiers courants	13	300	252
Dettes d'impôt exigible		0	0
Obligations locatives courantes	15	385	379
Autres passifs courants	14	4 417	4 217
Passifs courants		19 166	17 482
TOTAL DU PASSIF		21 585	21 271

ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30/06/2022	30/06/2021
Chiffre d'affaires net	16	629	818
Autres produits opérationnels		0	0
Total des produits		629	818
Coût des ventes		(158)	3
Charges de commercialisation		(253)	(236)
Charges administratives		(1 682)	(1 326)
Charges de recherche et développement		(8 099)	(5 299)
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		(9 562)	(6 040)
Produits financiers	20	3 847	1 469
Charges financières	20	(1 423)	(83)
Résultat financier		2 424	1 386
Charge d'impôt		(3)	0
Résultat net		(7 141)	(4 655)
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		191	189
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		(17)	(5)
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt		174	184
Résultat global de la période		(6 967)	(4 470)
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(7 141)	(4 655)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(6 967)	(4 470)
Résultat net par action - en euros	21	(0,15)	(0,10)
Résultat net dilué par action - en euros	21	(0,15)	(0,10)

TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net	(7 141)	(4 655)
- Elimination des amortissements et provisions	542	335
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	70	68
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(2 430)	(1 710)
- Elimination de la charge / produit d'impôt	0	0
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	153	(2 689)
- Produits et charges d'intérêts	199	146
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(8 607)	(8 504)
- Impôts payés / reçus	3	0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(8 605)	(8 504)
Acquisitions d'immobilisations	(362)	(192)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	0	0
Produits de cession d'actifs financiers	0	0
Variation des prêts et avances consentis	0	0
Intérêts financiers reçus / (versés)	137	(41)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(225)	(233)
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	0	4 065
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	7 831	6 000
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(63)	(4 337)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	7 769	5 728
Incidence des variations de change	(17)	(5)
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Variation de trésorerie par les flux	(1 078)	(3 013)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	8 721	20 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	7 643	17 646
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	(1 078)	(3 013)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2022

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2022	469	233 923	(67)	(257 523)	(23 198)	0	(23 198)
Résultat net de la période				(7 141)	(7 141)		(7 141)
Autres éléments du résultat global			(17)	191	174		174
Résultat global de la période	0	0	(17)	(6 950)	(6 967)		(6 967)
<i>Augmentation de capital</i>							
<i>Paiements fondés en actions relatifs au personnel</i>				70	70		70
<i>Paiements fondés en actions relatifs aux tiers – BSA</i>		0		448	448		448
<i>Instruments capitaux propres – BSA</i>		0		117	117		117
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	635	635		635
AU 30 JUIN 2022	469	233 923	(85)	(263 837)	(29 530)	0	(29 530)

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2021	459	224 676	(54)	(244 631)	(19 549)	0	(19 549)
Résultat net de la période				(14 463)	(14 463)		(14 463)
Autres éléments du résultat global			(14)	288	274		274
Résultat global de la période	0	0	(14)	(14 175)	(14 189)		(14 189)
<i>Augmentation de capital</i>	10	4 145			4 155		4 155
<i>Paiements fondés en actions relatifs au personnel</i>				258	258		258
<i>Paiements fondés en actions – autre (conversion des actions de préférence C et valorisation de BSA)</i>		5 103		1 025	6 128		6 128
Total des transactions avec les actionnaires	10	9 248	0	1 283	10 540	0	10 540
AU 31 DECEMBRE 2021	469	233 923	(67)	(257 523)	(23 198)	0	(23 198)

1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés condensés de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 comprennent la Société et sa filiale, détenue à 100%, située aux Etats-Unis et créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

2 Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés condensés pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2022.

Les méthodes comptables sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2021, à l'exception des normes énumérées ci-dessous dont l'adoption était obligatoire en 2022

Les nouvelles normes IFRS adoptées par l'Union Européenne applicables à compter du 1er janvier 2022 sont sans impact sur les comptes du Groupe :

- Amendements à IAS 37 – Contrat onéreux : Coût d'exécution d'un contrat
- Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue
- Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre Conceptuel
- Amendements à IFRS 9 – Instruments Financiers – Frais dans le test des 10% pour la décomptabilisation des passifs financiers

Les prises de position suivantes et les amendements connexes sont applicables pour les périodes comptables commençant après le 1er janvier 2023 ou plus tard, comme spécifié ci - dessous.

Nous évaluons actuellement si l'adoption de ces prises de position et amendements aura un impact significatif sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière ou nos flux de trésorerie :

- Amendements à l'IAS 1 - Classification des passifs comme courants ou non courants (publiés en juillet 2020 et en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1er janvier 2023).
- Amendements à l'IAS 8 - Définition des estimations comptables (publiés le 12 février 2021 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023).
- Amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2 - Disclosure of Accounting Policies (publiés en mars 2021 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023).
- Amendements à l'IAS 12 - Impôts sur le résultat : Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (publié en mai 2021 et applicable aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2023).

2.2 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les

montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires condensés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3 Continuité d'exploitation

Le principe de la continuité d'exploitation est maintenu compte tenu du niveau de la trésorerie du groupe au 30 juin 2022 et des sources de financement complémentaires évoquées ci-dessous. Pour apprécier la continuité de l'exploitation sur les 12 prochains mois, ont été pris en compte et intégrés, notamment :

- L'encaissement anticipé de la créance de crédit d'impôt recherche qui s'établit à un montant de 8,6 M€ au 30 juin 2022 dont 3,3 M€ au titre de 2020 et 3,9 M€ au titre de 2021,
- Un tirage de 12 M€ dans le cadre du contrat de financement de 15,0 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement,

En outre, la Société pourrait, si nécessaire, avoir recours aux sources de financement suivantes :

- Un second prêt avec la BEI qui pourrait être mis en place pour une enveloppe maximale de 30,0 millions d'euros à l'issue de l'utilisation du premier prêt de 12 M€, étant précisé que les termes de cet accord sont en cours de discussion,
- Engagement de financement souscrit par certains actionnaires historiques fin juin 2021, à raison de 25 millions d'euros entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 et 25 millions d'euros entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024, sous réserve d'absence d'événement significativement défavorable et sous réserve de mise en œuvre de la stratégie de recherche d'alliance stratégique annoncée en juin 2021.
- Tirage sur le financement optionnel en fonds propres avec Alpha Blue Ocean. Ce financement mis en place en novembre 2020 et venant à échéance au 12 novembre 2022 n'a pas été utilisé à date et son renouvellement à l'identique est en cours de finalisation. A titre indicatif, sur la base du dernier cours de clôture de l'action AB Science sur Euronext Paris au 29 septembre 2022, soit 7,39 euros, le montant d'apport en fonds propres susceptible d'être levé serait d'environ 29,56 millions d'euros.

4 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues à court terme.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

La capacité du Groupe à obtenir les financements nécessaires à la poursuite de son activité reste ainsi dépendante de l'avancement de ses programmes de recherche et des conditions de marchés.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne).

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

5 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisations sont relatifs aux contrats de location et s'analysent ainsi :

(En milliers d'euros)	30.06.2022	31.12.2021
Application IFRS 16	2 487	2 449
Entrées d'actif	0	0
Dotations aux amortissements antérieurs	(1 137)	(743)
Dotations aux amortissements de la période	(196)	(394)
Résiliations	0	0
TOTAL	1 154	1 312

6 Stocks

Les stocks s'élèvent à 65 K€ au 30 juin 2022 contre 141 K€ au 31 décembre 2021 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	30.06.2022	31.12.2021
Stocks de matières premières et principes actifs	16	8
Stocks de produits intermédiaires	26	102
Stocks de produits finis	23	31
Total stocks	65	141

7 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30.06.2022	31.12.2021
Autres créances clients	386	323
Dépréciation	(13)	(13)
Créances clients - net	374	310

8 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2022		31.12.2021	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédit d'impôt recherche (1)	1 440	7 180	-	7 180
Créances de TVA	-	730	-	795
Subventions à recevoir	-	0	-	0
Fournisseurs débiteurs	-	490	-	252
Autres créances (2)	-	78	-	70
Avances conditionnées à recevoir	-	0	-	0
Charges Constatées d'avance	-	523	-	718
TOTAL	1 440	9 001	0	9 015

(1) Le montant total de la créance envers l'administration fiscale au 30 juin 2022 s'élève à 8 620 K€ et est relatif au :

- ✓ crédit d'impôt recherche relatif au 1^{er} semestre 2022 : 1 441 K€
- ✓ crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2021 : 3 871 K€
- ✓ crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2020 : 3 308 K€

Les crédits d'impôt recherche relatifs à 2020 et 2021 sont en cours d'instruction.

(2) Les autres créances comprennent notamment des avoirs à recevoir des fournisseurs et des avances faites au personnel.

9 Actifs financiers courants et non courants

9.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2022		31.12.2021	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Dépôts versés en garantie des loyers	72		67	
TOTAL	72	0	67	0

Les actifs financiers non courants concernent des dépôts versés en garantie des loyers.

9.2. Variation des actifs financiers

Au 30 juin 2022 :

(En milliers d'euros)	01.01.2022	Augmentations	Diminutions	Autres	30.06.2022
Autres	67	5			72
Actifs financiers	67	5	0	0	72

Au 31 décembre 2021 :

(En milliers d'euros)	01.01.2021	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2021
Autres	67				67
Actifs financiers	67	0	0	0	67

10 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2022	01.01.2021
Disponibilités	8 721	20 660
Dépôts à terme	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	8 721	20 660
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	8 721	20 660

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	30.06.2022	31.12.2021
Disponibilités	7 643	8 721
Dépôts à terme	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	7 643	8 721
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	7 643	8 721

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

11 Capital social

Au cours du 1^{er} semestre 2022, le capital social n'a pas évolué.

Il est composé de 53 169 257 actions dont :

- ✓ Actions ordinaires (catégorie A) : 46 861 329
- ✓ Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B) : 45 134
- ✓ Actions de préférence 2016 (catégorie C) : 262 794
- ✓ Actions de préférence (catégorie D) : 6 000 000

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

Par ailleurs, le capital du Groupe AB Science, qui s'élève à 469 064,63 euros au 30 juin 2022, tient compte du reclassement du montant de l'augmentation de capital liée à l'émission des actions de préférence (catégorie C) en passifs financiers, (3 K€) et de la comptabilisation de l'émission des actions de préférence (catégorie D) en passifs financiers (60 K€).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1^{er} avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 30 juin 2022, le capital du Groupe AB Science est composé de 46 847 388 actions dont 17 187 140 actions ont un droit de vote double.

12 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2022			31.12.2021		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		1 331	1 331		1 268	1 268
Provision pour avantages au personnel	943		943	1 084		1 084
TOTAL	943	1 331	2 274	1 084	1 268	2 352

La provision pour litiges d'un montant global de 2 274 K€ au 30 juin 2022 est principalement relative à la :

- provision de la sanction de l'autorité des marchés financiers de un million cent mille euros pour non communication au marché d'une information jugée privilégiée par l'autorité des marchés financiers en 2017, décision rendue en mars 2022 dont la société a décidé de former un recours devant la Cour d'Appel de Paris. Le Président de l'AMF a également formé un recours contre cette décision de la Commission des sanctions.
- provision de deux litiges prudhommaux nés de la rupture des contrats de travail (167 K€)
- provision de litiges avec des fournisseurs (65 k€).

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant. L'engagement a été calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 3,22% contre 0,98% au 31 décembre 2021. La provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée conformément à la nouvelle réglementation (décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19), et concernent dorénavant les salariés ayant plus de trois ans d'ancienneté à la date de clôture.

13 Dettes fournisseurs

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2022	31.12.2021
Fournisseurs	6 740	6 267
Fournisseurs - factures non parvenues	5 993	5 101
TOTAL	12 733	11 368

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont relatives pour la majeure partie à des factures émises par des organismes de recherche et développement.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés ne sont pas actualisées car aucun des montants n'est dû à plus d'un an.

14 Passifs financiers

14.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2022		31.12.2021	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	10 970	0	11 459	0
Ligne de crédit/emprunts bancaires	6 625	297	6 688	250
Emprunts obligataires	8 178	0		
Autres passifs financiers et instruments financiers	4 360	0	6 721	0
Intérêts courus à payer		2		2
Passifs financiers	30 133	300	24 867	252

Variation des passifs financiers non courants

Au 30 juin 2022 :

(En milliers d'euros)	31.12.21	Encaissements/ à recevoir	Remboursements/abandons	Reclassements courants/non courants	Effet d'actualisation/variation juste valeur actions de préférence/intérêts courus	30.06.22
Non courant	24 867	8 061	0	(63)	(2 733)	30 133
Courant	252		(63)	63	48	300

Au 31 décembre 2021 :

(En milliers d'euros)	31.12.20	Encaissements/ à recevoir	Remboursements/abandons	Reclassements courants/non courants	Effets d'actualisation/variation juste valeur actions de préférence	31.12.21
Non courant	23 979	6 000	(5 417)	(250)	555	24 867
Courant	4 370		(4 368)	250		252

L'augmentation des passifs financiers non courants s'élève à 5 266 K€ au 30 juin 2022 et s'explique principalement par les effets suivants :

- La souscription d'un emprunt obligataire convertible en actions de 8,1 millions d'euros
- La diminution de la juste valeur de l'ensemble des actions de préférence (catégorie C et catégorie D) entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 (2,2 millions d'euros)
- L'actualisation des avances conditionnées (-0.5 millions d'euros)

Les passifs financiers courants s'élèvent à 300 K€ au 30 juin 2022 et concernent la part à moins d'un an de l'emprunt bancaire auprès de la BPI (250 K€) et aux intérêts courus relatifs à l'emprunt obligataire (47 K€).

14.2. Avances conditionnées et remboursables

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. En cas d'échec, elles sont requalifiées en subventions et reprises immédiatement en résultat.

Echéancier des avances conditionnées et remboursables.

Au 30 juin 2022 :

(En milliers d'euros)	31.12.21	Effet Catch Up	Effet désactualisation	30.06.22
Non courant	11 459	(1 123)	634	10 970
Courant	0			0

(En milliers d'euros)	31.12.21	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	11 459						11 459

14.3. Emprunts bancaires

La société a conclu :

- ✓ en septembre 2020 un prêt auprès de BPIFrance pour un montant d'un million d'euros au taux fixe de 2.25% d'une durée de 60 mois
- ✓ en avril 2021 trois prêts garantis par l'Etat dont l'échéance est en avril 2027 pour un total de 6 millions d'euros au taux fixe de 0.25% pour deux prêts et au taux de 1.75% pour un prêt. Chaque prêt s'élève à deux millions d'euros.

14.4. Emprunts obligataires

- ✓ Emprunt obligataire émis en juin 2013 :

Les emprunts obligataires autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, souscrits et libérés début juin 2013, d'une valeur nominale de 12,3 millions d'euros, ont été transformés en décembre 2016 en actions de préférence (525 406 actions de préférence de catégorie C) et en différentes catégories de BSA. Un accord, ratifié par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2020, a été mis en œuvre et a consisté en la révision des termes et conditions des 525.406 actions de préférence de catégorie C afin de permettre la conversion de ces actions de préférence de catégorie C en plusieurs tranches.

Au 30 juin 2022, les trois premières tranches ont été converties et le solde des actions de préférence de catégorie C s'élève à 262.704 actions.

Les BSA Capitalisés ont été exercés par leurs porteurs en septembre 2020. Conformément à leurs termes et conditions, l'exercice de l'intégralité des BSA Capitalisés a donné lieu à l'émission de 233.266 actions ordinaires en contrepartie du versement, par les porteurs de BSA Capitalisés, d'un prix d'exercice global de 2.332,66 euros. Ces actions de préférence revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisés en passifs financiers. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier.

L'évaluation de ces instruments dépend uniquement du cours de l'action à la clôture ; en l'absence de conversion des tranches 4, 5 et 6 au 30 juin 2022, les dispositions des Statuts mis à jour du 13 octobre 2020 s'appliquent pour déterminer le nombre total d'actions issues des tranches 4, 5 et 6 au 30 juin 2022, notamment pour la tranche 4 pour laquelle une discussion entre la société et les investisseurs sur les modalités de conversion est en cours. Ce nombre total est multiplié par le cours au 30 juin 2022 pour obtenir la valeur des ADP à cette date.

Les hypothèses considérées sont comme suit :

- Les cours de référence pour les tranches 4, 5 et 6 sont € 10,1915, € 13,4330 et € 13,1368
- Le cours de l'action à la date de conversion est de € 8,19 (cours de l'action au 30 juin 2022)

Au 30 juin 2022, la juste valeur des actions de préférence de catégorie C est de 4,2 millions d'euros. La variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier est un gain de 2,0 millions d'euros sans impact sur la trésorerie.

✓ Emprunt obligataire émis en mars 2022 :

AB Science a conclu, avec un investisseur historique, un accord portant sur un financement de 8,5 millions de dollars US par émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (OCABSA).

L'émission porte sur 50.000 OCABSA, représentant un emprunt obligataire de 8,5 millions de dollars US. Les 50.000 actions convertibles en actions ont été émises à une valeur nominale unitaire de 170,0 dollars US (« VN »), ce qui représente un montant total d'emprunt obligataire de 8,5 millions de dollars US.

L'emprunt obligataire, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 février 2022 a été entièrement souscrit et libéré le 4 mars 2022.

Les obligations portent intérêt sur la base du Bloomberg Short Term Bank Yield à un mois +350 points de base par an payé mensuellement en numéraire.

Les obligations sont convertibles en actions à tout moment en un nombre d'actions ordinaires égal à la valeur nominale divisée par 14.

A défaut de conversion des obligations, celles-ci seront remboursées en numéraire à la date d'échéance, soit le 4 mars 2025 à leur valeur nominale. Leur remboursement sera subordonné au remboursement de l'ensemble des prêts souscrits par AB Science auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

A chaque obligation est attaché un bon de souscription d'actions. Le droit attaché au BSA permettra de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix unitaire de 12.65 euros (prime et valeur nominal comprises). Les BSA pourront être exercés à tout moment en une ou plusieurs fois dès leur émission et jusqu'au 31 décembre 2030. Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 31 décembre 2030 deviendront caducs et perdront toute valeur. Les BSA sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Les obligations convertibles émises en dollars revêtent la définition d'instruments de dettes car la règle du fixe contre fixe n'a pas pu être appliquée (IFRS 9) et sont ainsi comptabilisées en passif financier (instrument de dettes). Le dérivé incorporé sur actions propres (option de conversion) a été comptabilisé séparément en juste valeur par résultat alors que le contrat hôte de dette en USD a été évalué au coût amorti selon le taux d'intérêt effectif déterminé sur la durée de l'emprunt, soit trois ans. Ces instruments seront évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat financier, sans incidence sur la trésorerie.

La juste valeur de l'option de conversion a été estimée selon le modèle binomial.

Au 30 juin 2022, la juste valeur de l'option de conversion s'élève à 820 K€ contre 828 K€ à la date d'émission, soit un produit financier de 8K€.

14.5. Autres passifs financiers

Le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2020 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 31 août 2020, a autorisé l'émission de 6 000 000 d'actions de préférence (catégorie D) d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Ces actions de préférence (catégorie D) revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisés en passifs financiers. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat financier.

Au 30 juin 2022, la juste valeur des actions de préférence de catégorie D est de 149K€. La variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier est un gain de 260 K€, sans impact sur la trésorerie.

Les autres passifs financiers comprennent également la Juste valeur des ADP C tel que décrit dans le § 13.4 pour 4,2 m€

15 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.22		31.12.21	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	3 990	-	3 787
Dettes fiscales	-	363	-	385
Autres dettes	-	64	-	44
TOTAL	-	4 417	-	4 217

Les dettes sociales comprennent notamment les provisions pour congés payés et les charges sociales correspondantes, les primes envers les salariés ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

16 Obligations locatives

Les obligations locatives sont relatives à l'application de la norme IFRS 16 et se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	30.06.2022		31.12.2021	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Obligations locatives	873	385	1 035	379
TOTAL	873	385	1 035	379

17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire s'élève à 629 K€.

18 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

18.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 13.2 Passifs financiers.

18.2. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses. Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

(En milliers d'euros)	30.06.22	30.06.21
Crédit d'Impôt Recherche 2022	1 440	
Crédit d'Impôt Recherche 2021		2 031
TOTAL	1 440	2 031

19 Charges de personnel

19.1. Effectifs

Le Groupe emploie 100 personnes au 30 juin 2022 contre 96 personnes au 30 juin 2021. Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	30.06.22	30.06.21
Département Commercial	3	3
Département Drug Discovery et clinique	87	82
Département Direction & Gestion	10	11
TOTAL	100	96

19.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Salaires et traitements	3 570	3 190
Charges sociales	1 342	1 289
Paiements en actions	70	68
Charges de personnel	4 982	4 547

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Charges de commercialisation	95	95
Charges administratives	585	488
Charges de recherche et développement	4 301	3 963
Charges de personnel	4 982	4 547

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

20 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable relative au 1^{er} semestre 2022 liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Plans de stock-options	3	1
Plans de BSPCE et BSA	458	10
Plan AGAP	57	57
Total	518	68

20.1. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition :

	PLANS								
	SO4D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A	SO9A
Date d'octroi par le Conseil d'administration	30/08/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016	30/04/2018	06/12/2018
Date d'acquisition des droits	30/08/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020	30/04/2022	06/12/2022
Maturité du plan	28/08/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026	30/04/2028	06/12/2028
Nombre d'options attribuées	1373	1500	116335	10875	79940	15550	110640	53000	25120
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29	12,65	12
Conditions de performance	N/A								

	PLANS					
	SO2019A	SO2019B	SO2020A	SO2020B	SO2021A	SO2022A
Date d'octroi par le Conseil d'administration	20/05/2019	10/07/2019	17/02/2020	01/09/2020	28/09/2021	28/04/2022
Date d'acquisition des droits	31/07/2019	31/07/2019	17/02/2024	01/09/2024	28/09/2025	28/04/2026
Maturité du plan	31/05/2023	31/05/2023	16/02/2030	30/08/2030	27/09/2031	27/04/2032
Nombre d'options attribuées	274000	59000	65000	143650	138000	5000
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	12	12	12,65	12,65	13,00	12,65
Conditions de performance	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A

Valorisation des plans :

(en milliers d'euros)	SO7A	SO9A	SO2019A	SO2019B	SO2020A	SO2020B	SO2021A	SO2022A	TOTAL
Valorisation initiale	1,3	0,4	110,2	23,7	2,5	6,4	13,0	0,8	
Charge comptable 30 juin 2022	0,1	0,0			0,3	0,8	1,6	0,0	2,9
Charge comptable 30 juin 2021	0,2	0,0			0,3	0,8			1,3

Principales hypothèses	SO7A	SO9A	SO2019A	SO2019B	SO2020A	SO2020B	SO2021A	SO2022A
Valeur du sous-jacent	4,92 €	3,73 €	5,17 €	5,17 €	8,22 €	8,79 €	13,00 €	10,50 €
Prix d'exercice	12,65 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,65 €	12,65 €	13,00 €	12,65 €
Volatilité attendue	60,00%	60,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	7	7	7	7	7	7	7	7
Turnover	46,2%	46,1%	N/A	N/A	46,6%	46,6%	45,3%	38,5%
Taux d'actualisation	-0,1%	-0,3%	0,00%	0,00%	-0,31%	0,39%	-0,18%	1,03%
Juste valeur option	1,82 €	1,20 €	0,40 €	0,40 €	3,13 €	3,60 €	6,39 €	4,89 €

20.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007								
	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Date d'octroi par le Conseil d'administration	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013
Nombre d'options attribuées	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1
Conditions d'acquisition : <i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027
Prix d'exercice (en euros)	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74

Caractéristiques des plans BCE2007A à BCE2010A:

Les conditions d'exercice des plans de BCE2007A à BCE2010A sont satisfaites. Ces bons sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2027.

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20%des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
 - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable au 30 juin 2022										9,5	0,1	9,6
Charge comptable au 30 juin 2021										9,5	0,1	9,6

<i>Principales hypothèses</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9,82 €	10,44 €	19,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €	18,74 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%	30,00%
Durée de vie moyenne de l'option <i>(en années)</i>	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5	5,5
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%	0,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20 €	596,86 €	542,56 €	1 735,22 €	1,69 €	0,06 €	0,06 €

20.3. Plans des actions de préférence gratuites

Caractéristiques des plans :

	AGAP B1 et B2	AGAP B3	AGAP B4
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015	28/12/2017	01/09/2020
Nombre d'options autorisées	33 999	7 550	3 687
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751		
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28 décembre 2017	180		
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 23 janvier 2019		7 527	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28 septembre 2021			3 676
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1	1	1
Conditions d'acquisition :			
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
Prix d'exercice (en euros)	0	0	0

Conditions dans la Résolution 2 de l'AG du 15.12.2017 :

- (A) En cas de succès d'une étude de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 53%
- (B) En cas de succès de deux études de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 83%
- (C) En cas de succès de trois études de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 100%

Les objectifs devront être réalisés avant le 31 décembre 2024.

Le ratio de conversion des actions gratuites préférentielles en actions ordinaires sera déterminé par le cours de l'action AB Science :

Le terme « prix d'acquisition » signifie 11.24€ pour les AGAP (4), 8.62€ pour les AGAP (5) et 3.64€ pour les AGAP (6), correspondant à la moyenne des cours de clôture de bourse de l'action AB Science pendant les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition, soit le début de la période de conservation des titres (un an après l'attribution de l'action de préférence gratuite)

Le terme « prix final » désigne la moyenne la plus élevée des cours de l'action AB Science sur 60 jours de bourse pendant la période de conservation, soit pendant la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024.

- (D) Si le prix final est strictement inférieur au prix d'acquisition majoré de 5 euros, le ratio de conversion sera égal à zéro, ce qui signifie qu'aucune action de préférence gratuite ne pourra être convertie même si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées.
- (E) Si le prix final est strictement égal ou supérieur au prix d'acquisition majoré de 20 euros, le ratio de conversion sera égal à 100%, ce qui signifie que chaque action de préférence gratuite pourra être convertie en 100 actions ordinaires si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées
- (F) Si le prix final est compris entre (i) supérieur au prix d'acquisition majoré de 5 euros et (ii) la valeur est inférieure au prix d'acquisition majoré de 20 euros, le ratio de conversion sera égal à : $[(\text{prix final} - \text{prix d'acquisition} - 5) / 15] \times 100$.

Outre les conditions des actions de préférence gratuites exposées ci-dessus, les actions de préférence gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2020 devront également remplir

les conditions supplémentaires suivantes, sous réserve de leur approbation par la prochaine Assemblée Générale :

- Les actions de de préférence Gratuites ne seront effectivement attribuées qu'au terme d'une période d'un an à compter de la date de la décision d'Attribution (la « Période d'Acquisition »)
- La date d'Attribution Définitive marque le point de départ de la période de conservation (la « Période de Conservation »), période s'achevant le 31 décembre 2024
- A l'issue de la Période de Conservation, soit le 31 décembre 2024 (la « Date d'Echéance de la Période de Conservation »), les Actions de Préférence Gratuites seront convertibles en actions ordinaires de la Société pendant une période de conversion de quatre années et un mois à compter de la Date d'échéance de la Période de Conservation (la « Période de Conversion »)

Condition dans la résolution 16 de l'AG du 30 juin 2021 :

- L'intégralité des Actions de Préférence Gratuites émises à compter du 1er septembre 2020 ne deviendront convertibles qu'en cas de succès de la phase 1 de l'étude AB8939 d'ici le 31 décembre 2024.

Valorisation des plans :

<i>(en milliers d'euros)</i>	AGAP B1 et B2	AGAP B3	AGAP B4	Total
Valorisation initiale	744,5	207,6	4,0	952,1
Charge comptable au 30 juin 2022	41,9	14,8	0,5	57,2
Charge comptable au 30 juin 2021	41,9	14,8	0,5	57,2

21 Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Gains de change	472	(38)
Perte de change	(88)	(9)
Effet désactualisation avances conditionnées	(634)	(37)
Effet Catch-up avances conditionnées	1 123	
Intérêts des emprunts et dettes financières	(688)	(21)
Autres produits financiers	2 252	17
Autres charges financières	(13)	(16)
Total	2 424	1 386

Le résultat financier au 30 juin 2022 est un gain de 2 424 K€ contre un gain de 1 386 K€ un an plus tôt.

Le gain de 2 424 K€ au 30 juin 2022 est principalement liée à la comptabilisation de la variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 des actions de préférence issues de la conversion des emprunts obligataires en décembre 2016 (catégorie C) et des actions de préférence émises en septembre 2020 (catégorie D), soit un gain financier de 2 244 K€ sans impact sur la trésorerie sur la période.

22 Résultats par action

22.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	30.06.22	30.06.21
Résultat net (en milliers d'euros)	(7 141)	(4 655)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	47 124 123	46 839 187
Résultat par action	(0,15)	(0,10)

22.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, SO ou BSPCE) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

23 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, décrits ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy dispose de 332 000 BSA attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017 et de 1 617 614 BSAR attribués en 2014 et souscrits en 2015.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier à l'exception des BSA accordés.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général au titre de son contrat de travail, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Avantages à court terme	195	195
Paievements fondés sur des actions	48	48
Total	243	243

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

- Avec Monsieur Alain Moussy :

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m² à usage de bureau au 2^{ème} étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8^{ème},
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 20.768 euros en 2021.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

24 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.22	30.06.21
Engagements donnés :	40	40
<i>Garantie donnée (1)</i>	<i>40</i>	<i>40</i>
Engagements reçus :	65 000	90 000
<i>Prêt avec la BEI (2)</i>	<i>15 000</i>	<i>15 000</i>
<i>Concert avec les actionnaires fondateurs (3.1)</i>	<i>0</i>	<i>25 000</i>
<i>Concert avec les actionnaires fondateurs (3.2)</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>

- (1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.
- (2) Un accord de prêt d'un montant global de 15 millions d'euros a été signé avec la BEI en novembre 2020. Ce prêt permettra à AB Science de financer le programme de développement clinique évaluant le masitinib dans le traitement de la Covid-19.
- (3) Un accord avec des actionnaires historiques en vue de mettre en œuvre une stratégie commune de valorisation du masitinib a été signé en juin 2021.
 - (3.1) Cet accord s'accompagne de la signature d'une option ferme de financement pour un montant de 25 millions d'euros sur les 12 prochains mois, à l'initiative d'AB Science, caduque au 30 juin 2022.
 - (3.2) L'engagement de financement mentionné ci-dessus pourra être augmenté de 50 millions d'euros supplémentaires, à raison de 25 millions d'euros par an à compter de la première date anniversaire, 1er juillet 2022, sous réserve d'une clause d'absence d'événement significativement défavorable.

Ces financements des actionnaires historiques devront s'inscrire dans le cadre des résolutions « placement privé » ou « augmentation de capital réservées à catégories de personnes » en place.

Les parties ont convenu que cet engagement global est subordonné à l'annonce et la mise en œuvre de la stratégie de recherche d'Alliance Stratégique. A défaut il sera caduc.

25 Evénements postérieurs à la clôture

Dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché conditionnelle auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour le masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA)

AB Science a déposé une demande d'autorisation de mise sur le marché conditionnelle auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour Alsitek (masitinib) dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA). Cette soumission est basée sur les résultats de l'étude de phase 2/3 AB10015 ainsi que sur le suivi de survie à long terme des patients de l'étude. L'étude AB10015 était une étude randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo sur une durée de traitement de 48 semaines, menée auprès de 394 patients atteints de SLA et évaluant Alsitek en association avec le riluzole par rapport au riluzole administré seul. Les résultats détaillés de l'étude AB10015 et l'analyse de survie à long terme ont été publiés dans les revues *Amyotrophic Lateral Sclerosis and Frontotemporal Degeneration* and *Therapeutic Advances in Neurological Disorders*.

Cette soumission fait suite à une réunion de pré-soumission qui s'est tenue avec le rapporteur du CHMP et au cours de laquelle de nouvelles données générées avec Alsitek dans la SLA ont été présentées, en particulier un bénéfice clinique avec une augmentation de 25 mois de la survie globale médiane pour les patients atteints de SLA modérée, qui est une population de patients qui ressemble étroitement aux patients nouvellement diagnostiqués. Au cours de cette réunion de pré-soumission, AB Science a également présenté la manière dont les points soulevés dans le cadre de la précédente évaluation d'Alsitek par le CHMP dans la SLA (EMA/406203/2018) ont été résolus, en particulier :

- Le mode d'action d'Alsitek dans la SLA, qui a été bien démontré et publié dans des publications évaluées par des pairs.
- Un nouveau contrôle de toutes les données d'efficacité et de tolérance ainsi qu'une réévaluation complète de la base de données de tolérance d'Alsitek.

- Des analyses supplémentaires sur le critère d'analyse principal, imputant toutes les données manquantes liées aux interruptions de traitement prématurées, et une analyse conservatrice imputant les données manquantes en appliquant une pénalité pour les patients ayant interrompu le traitement avec Alsitek pour manque d'efficacité ou pour toxicité. Ces analyses sont positives et montrent un effet du traitement en faveur d'Alsitek, ce qui est convergent avec l'analyse principale.
- Les données de survie à long terme montrant un bénéfice significatif en faveur d'Alsitek chez les patients atteints de SLA modérée (différence de 25 mois dans la survie globale médiane entre les groupes de traitement, hazard ratio 0,56 (95%CI [0,32;0,96])).

Cette demande a été validée par l'EMA et l'examen par le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) a démarré. Le CHMP a un objectif de 210 jours d'évaluation pour examiner la demande de mise sur le marché.

Recommandation favorable du comité indépendant de revue des données de poursuivre l'étude de phase 2 évaluant l'activité antivirale du masitinib dans le traitement du Covid-19

AB Science a annoncé la poursuite de l'étude de phase 2 évaluant l'activité antivirale du masitinib chez les patients ayant un diagnostic confirmé de COVID-19, suite à la recommandation formulée par le comité indépendant de revue des données (IDMC).

Cette étude de phase 2 (AB21002) randomisée (1:1), en double aveugle, menée sur 78 patients, vise à évaluer l'efficacité antivirale du masitinib chez les patients non hospitalisés qui risquent de développer un COVID-19 sévère et chez les patients hospitalisés ayant besoin d'oxygène (via un masque ou une canule nasale).

L'analyse visait à évaluer la sécurité du traitement et était basée sur les premiers 50% du recrutement cible de l'étude. L'IDMC a indiqué qu'il n'y avait pas de problème de tolérance et a recommandé la poursuite de l'étude sans restrictions.

Cette étude vise la même population que les traitements antiviraux enregistrés, à savoir le Paxlovid® (Pfizer) et le Molnupiravir® (Merck).

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2022

AB Science S.A.
3,avenue George V
75008 Paris
Société Anonyme
RCS Paris 438 479 947

***Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle***

Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société AB Science S.A., relatifs à la période du 1^{er} au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2022

Grant Thornton

Samuel Clochard

Paris, le 30 septembre 2022

Audit et Conseil Union
Membre de Kreston International

Jean-Marc Fleury